



www.ecolealaferme.ch et/ou www.frij.ch → Rubriques Tourisme rural + Ecole à la ferme et/ou www.terroir-juraregion.ch / Agritourisme / Loisirs / Ecole à la ferme

→ à l'intention des écoles

1. L'activité Ecole à la ferme

L'Ecole à la ferme « Eàf » donne la possibilité aux enfants de se familiariser avec la vie à la ferme, ses activités, ses productions et ses produits. La ferme est un espace où les enfants peuvent suivre un enseignement complet et proche des réalités de la vie. La rencontre et l'expérience directe, l'observation et le contact avec les animaux, les objets et les matériaux se trouvant à portée de main forment la base d'un apprentissage réussi.

En conclusion, l'activité Ecole à la ferme ne se résume pas seulement à une visite d'une ferme mais intègre des activités pédagogiques au travers d'expériences vécues faisant appel aux sens. Pour en savoir +, consulter le site www.ecolealaferme.ch.

2. Public concerné

- Classes préscolaires, primaires et secondaires

3. Fermes concernées

Un soutien financier est accordé aux classes scolaires qui se rendent dans des fermes membres de l'**association Ecole à la Ferme** (cf www.ecolealaferme.ch) et qui ne peuvent pas prendre en charge intégralement les indemnités demandées par la ferme.

Le dépliant des fermes proposant l'activité Ecole à la ferme est téléchargeable sur le site www.frij.ch, **rubriques** Tourisme rural et Ecole à la ferme. D'autres informations à propos des prestataires concernés sont aussi consultables sur le site www.terroir-juraregion.ch / Agritourisme / Loisirs / Ecole à la ferme.

4. Coût de l'activité et soutien financier de sponsors

Pour information, une prestation "Ecole à la ferme" revient environ à Fr. 500.– pour la journée et Fr. 300.– pour la demi-journée (recommandation de l'association Ecole à la ferme). Dans ce prix sont intégrés la préparation et le rangement.

Un soutien financier de fr. 300.–/journée ou fr. 200.–/demi-journée est ainsi accordé aux fermes qui reçoivent des classes par divers sponsors. Le soutien est accordé aussi longtemps que les disponibilités le permettent.

Une classe peut prétendre à un soutien financier pour une visite par année civile. Des exceptions peuvent être accordées sur demande.

5. Participation financière de la classe pour l'activité école à la ferme

Afin de participer au financement de l'activité, **il sera facturé à chaque classe, par la ferme** :

- **Fr. 10.– par élève** pour une activité d'une journée (entre 4 à 6 heures d'animation)
- **Fr. 5.– par élève** pour une activité d'une demi-journée (entre 2 à 3.5 heures d'animation)

Le prix du repas ou de la collation éventuelle n'est pas compris dans ce prix et est également à charge de la classe.

6. Comment s'y prendre, avant l'activité?

- L'enseignant-e prend contact avec la ferme
- L'enseignant-e et l'agriculteur-trice définissent ensemble l'organisation et le programme de la visite

7. Comment s'y prendre, après l'activité?

- La ferme établit une facture à l'attention de la classe
- L'enseignant-e s'acquitte du montant à charge de la classe
- L'enseignant-e remplit, **dans les 15 jours**, le « rapport de visite » téléchargeable sur le site de la FRI, www.frij.ch, rubrique *Tourisme rural / Ecole à la ferme* et le remet par courriel, à la FRI et à la ferme
- La ferme envoie une facture à la FRI avec une copie de la facture à la classe, **dans les 60 jours**, afin de prétendre au remboursement du montant défini
- La FRI rembourse la ferme dès qu'elle a reçu la facture de la ferme et le "rapport de visite" de l'enseignant-e

Courtemelon/Loveresse, mars 2017

Magali Ackermann, personne de contact Eäf,
magali.ackermann@frij.ch
Tél. 032 420 80 54